

A N N O N C E S,

ARTICLES ET AVIS DIVERS.

NOUVELLES POLITIQUES.

Herve le 1 avril. L'on se doute bien que les articles insérés dans ces feuilles contre la manie dramaturge, qui s'est emparée de la jeunesse Liégeoise depuis quelque tems, nous ont attiré des repliques de la part des auteurs de ces théâtres. Ce seroit manquer assurément au devoir d'impartialité que nous nous sommes imposé, que de n'en faire aucune mention. Certains esprits ne manqueroient pas d'ailleurs d'attribuer ce silence, à la difficulté de réfuter leurs argumens; & en ce cas ce seroit nuire même à la cause des mœurs qu'on s'est proposé de venger dans ces articles. Nous ne voulons meriter aucun de ces reproches, & en conséquence nous allons rapporter celle de ces repliques qui nous a paru la plus forte. Nous la choisissons de préférence, parce qu'elle a pour but d'excuser l'imprudence du jeune homme qui a eu la foiblesse de s'enhardir, jusqu'à mesurer ses talens dramatiques avec les comediens de profession; & s'il a l'ame honnête, comme nous n'en doutons point, il ne s'offensera pas sans doute de la reponse que nous reservons de faire l'ordinaire prochain à la lettre, dont voici la teneur.

„ *Liege le 4 avril.* Il m'est impossible, Mrs., de vous exprimer combien j'ai souffert à la lecture du numero de votre Journal où vous vous êtes permis d'afficher un jeune homme rempli de talens, qui joint à l'honnêteté, la douceur & le merite le plus distingué. Vous vous êtes trop facilement laissés persuader, pour vous rendre à la sollicitation de gens qui seront toujours le fléau de ma malheureuse patrie, de ces égoïstes attrabillaires qui censurent, délaprouvent & tiennent pour vraie gloire d'insulter au talent & de le persifler; si Mr. Gaspard s'est élevé au-dessus du préjugé, cette infraction nous a prouvé la noblesse de ses sentimens. Son ame, ni sensible ni genereuse à demi, a gravé dans nos cœurs le caractere le plus pur, celui de l'humanité. Ce

jeune homme philosophe , tout par lui-même , ne vit de honte , que pour ceux qui prêchant la charité oppriment & dépouillent le malheureux. Oui , Mrs. , le défintéressement avec lequel il s'est devoué à soulager les prisonniers de cette ville , est encore empreint dans les cœurs de ces malheureux , qui ne cessent du fond de leur cachot de bénir la main bienfaisante , qui a tâché d'adoucir leurs peines ; jugez d'après cela , si l'on peut le confondre avec ces histrions mercenaires de nos théâtres publics , avec L'envie de nuire , d'avilir un jeune homme , qui à plus d'un titre s'est acquis l'estime des honnêtes gens , & qui n'est parti pour Paris que par la simple curiosité , attaque également les établissemens les mieux vus , où l'on réunit l'agréable à l'utile , j'entends nos sociétés littéraires & particulières , où l'homme se rapprochant de toutes les classes de la société civile , adoucit ses mœurs , se lie plus intimement à l'homme. Delà cette amenité , cette politesse qui caractérise un peuple policé , & qui fait fleurir les arts ; delà cette élévation d'ame qui pèse l'homme à sa juste valeur. Alors il secoue le préjugé , l'entrave des belles actions ; l'ambition , le despotisme disparaissent. Voilà ce que M. Gaspard a si bien senti , & dont il s'est pénétré dans les rôles de Vendôme & du Cid qu'il a rendus dans le plus grand vrai ; mais par une fatalité attachée à la faiblesse humaine , le talent eut toujours des ennemis. Il vient d'en faire l'expérience dans sa patrie , où il se trouve insulté par ceux-mêmes qui devoient le respecter ; & l'injure qu'on lui a fait dans l'une des sociétés même , où on lui devoit des égards est une preuve de l'inconscience ou de l'animosité de ses ennemis. Mais qu'il se console , le suffrage universel & les pleurs qu'il a fait répandre dans le rôle de Vendôme & Rodrigue y auront à la fin sur ces êtres malfaisants , qui tâchent de le ternir. »

» Je vous invite Mrs. d'insérer celle-ci dans votre journal. Vous le devez comme rédacteurs impartiaux , afin qu'ayant fait le mal par ignorance , vous le répariez aux yeux d'un public éclairé qui n'est point la dupe de l'animosité , & qui s'écrie encore en tréssaillant du plaisir que cet amateur lui a fait. Si M. Gaspard s'est attiré des ennemis , c'est pour avoir versé 2500 florins , dans le sein de l'indigence. »

ANNONCES PARTICULIÈRES.

Le Notaire soussigné, procureur de la justice de la Ville de Herve, province de Limbourg, & curateur dénommé par icelle à la faillite de la veuve Mathieu Deby, adjourne par cette suite de la permission lui accordée par ladite justice de Herve, par decret margé sur requete y présentée le 11 du courant, tous créanciers prétendants droits aux effets abandonnés par ladite veuve Deby, afin de comparoître en deans 15 jours devant la cour & justice de Herve pour outredonner leurs prétentions & les légitimer à peine d'en être déchu.

J. J. CHAUWISTRÉE.

Très belle maison bâtie à la moderne, entre cour & jardin, meublée ou non meublée, à vendre ou louer présentement, entiere ou par partie. Cette maison consiste en un grand corps de logis sur la rue, une cour très vaste, chambre pour le portier, deux remises, une écurie pour plusieurs chevaux, trois cuisines dont la plus grande a un four & un fourneau avec sa chaudiere; contenant 70 pots. Au rez de chauffée il y a un joli vestibule avec un corridor long de 40 pas & six de large, qui conduit à un très beau jardin d'environ un bonnier entouré de murailles garnies des meilleurs fruits, il y a dans ce jardin une petite piece d'eau propre à conserver du poisson, & un joli cabinet bâti en face de la porte du grand salon d'en bas, deux salons dont l'un de 25 pieds en carré, & l'entrée de 30 pieds de largeur, & de 48 de longueur, avec glaces, &c. cheminées en marbre; & en cinq autres pieces qui ont toutes leurs degagemens. Au premier étage il y a un salon de la même grandeur que le plus grand d'en bas, orné comme lui de cheminées de marbre, de glaces, & d'une très belle tapifferie en peinture; six chambres de maitre; au second étage se trouve douze chambres de domestique, & 5 grands greniers. Le grand bâtiment est surmonté d'une plate forme toute en plomb de la largeur de six pieds, & de la longueur de trente, avec une lucarne, qui en cas d'incendie pourroit être de la plus grande utilité. Il y a en outre dans cette maison une très grande citerne, dont le trop plein découle dans le canal de la ville, & deux puits très profonds, contenant de très bonne eau. On peut ranger jusqu'à 500 pieces de vin les unes à côté des autres dans les caves qui sont au nombre de trois, & qui sont voûtées & contre-voûtées, & ayant pour appui des pilliers à la distance de 3 pieds & demi les uns des autres, liés avec des chaînes de fer à écrou. Ces caves sont assez élevées pour que les voitures puissent facilement y rouler & y être déchargées. Les curieux pourront s'adresser à Mr. DEGUEROUT DE LA PALLIÈRE, à Aix-la-Chapelle, ou à Mr. LE BRUN, Auteur du Journal Général de l'Europe, à Herve.

Nous Drossard & Echevins du chef-ban de Baelen au duché de Limbourg, *salut*. Reçu avons la supplication du Notaire Royal, & Procureur P. Cloflet, qui ensuite de notre autorisation, nous représentoit, que Marie-Joseph **LANGÉ** jeune fille, & enfant unique de feu **JONAS LANGÉ**, & de Marie-Françoise **DOBERS** son épouse, étant venue à mourir ab-Intestat à Dolhain, sous notre ressort, ayant délaissé plusieurs maisons, rentes & meubles, il nous supplioit des lettres de citation édictale à charge de tous prétendans droit à cette hérédité, pour ce est-il, que nous lui avons accordé, ainsi que nous lui accordons ces premières lettres de citation édictale, à ce servant, ordonnant à tous prétendans droit à la dite hérédité jacente, de comparoitre, dans le terme d'un mois, par devant nous en personne, ou par procuracion en forme, pour y réclamer leurs droits & y produire leurs titres, à peine, qu'il sera promu à l'égard de la dite hérédité comme de droit. Et pour que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance, soit la présente non-seulement affichée ez lieux accoutumés sous notre ressort & mais aussi inséré dans les feuilles publiques, donné à Baelen ce 2 avril 1789, en bas étoit, par ordonnance, & signé, **G. A. D'AUTZENBERG** Greffier.

„ A vendre à la main une très belle terre appelée Ophoven, étant un fief situé près de Rolduc au Banc de Morkstein, & consistant en une bonne Maison, Ecuries, Granges, Terres labourables, Prairies &c. Mesurant environ 82 bonniers & 7 & demi grandes Verges, en outre un Bois y appartenant de la grandeur d'environ 24 arpens & de 116 verges, tous bois de Chêne. Les Amateurs sont priés de s'adresser à M. Jacques **CALCKBERNER**, Négociant à Maesricht. „

On avertit que quoique la vente de la Terre & Seigneurie de la Chapelle, au duché de Limbourg, de même que de l'Hôtel, situé chauffée St. Gilles, à Liege, n'ait pas eu lieu aux hausses préannoncées, l'une & l'autre sont cependant encore à vendre de la main à la main; ledit Hôtel même, avec le jardin, par plusieurs portions. Les amateurs pourront voir les informations & conditions chez Mr. l'Avocat **VANLAER**, rue d'Amay, à Liege, & chez M. le notaire **VERRYCKEN**, à Bruxelles.

A vendre ou à rendre une maison propre à tenir équipage, située au Mont St. Martin, à Liege, bâtie à la moderne, quatre piéces par terre, huit en haut, toutes à feu & tapissées, greniers, cour, remise, quatre caves, quartier de derrière, sous lequel est une deuxième cuisine. S'adresser à Made. **THONNAR**, à Liege, qui donnera toute l'aide à l'acquéreur